© Drogues Info Service - 21 octobre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

stage de sensiblisation à l'usage des produits stupéfiants

Par Alcool Info Service Postée le 25/04/2013 08:47

Bonjour,

suite à un contrôle positif à la conduite sous l'effet du cannabis par la gendarmerie en juin 2012, je viens de recevoir une ordonnance pénale m'indiquant l'obligation de suivre dans les 6 mois un stage de sensibilisation à l'usage des produits stupéfiants. cette condamnation s'ajoute à une amende de 240 euros et a une suspension de deux mois de permis en plus des trois mois initiaux (juin à aout 2012). je passerais sur le fait que je trouve cette dernière mesure parfaitement inutile et handicapante dans ma vie personnelle et professionnelle. (entre les amandes, les analyses sanguine à mes frais et le stage un joint fumé 36 heures avant de conduire va me couter dans les 1000 euros (soit un mois de mon maigre salaire). ma question porte sur le stage (mesure a mes yeux la plus intelligente dans ma condamnation)... je n'arrive en effet pas a savoir comment s'inscrire à ce stage. Pourriez-vous m'indiquer la démarche à suivre? merci d'avance. JBM

Mise en	ligne l	le 30/	/04/20	13
---------	---------	--------	--------	----

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de votre ville dans lequel vous pourrez réaliser ce stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants. Il vous suffit de leur téléphoner et de prendre rendez-vous.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

1b rue Foller **54031 NANCY**

Tél: 03 57 80 66 00

Site web: <u>www.cpn-laxou.com/CSAPA-Maison-des-Addictions.html</u>

Accueil du public : Sur rendez-vous. Permanence infirmière sans rendez-vous. Du lundi au vendredi de 9h à

17h30.

Voir la fiche détaillée